



05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

## Plan de transport 2026-2029 de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé le plan de transport 2026-2029 de la SNCB.

Le contrat de service public 2023-2032 prévoit et encadre l'élaboration d'un plan de transport. Celui-ci est adapté au moins deux fois au cours de la durée du contrat et a une durée de trois ans. Le projet de plan de transport actuellement soumis pour accord concerne les horaires de service entrant en vigueur en décembre 2026, décembre 2027 et décembre 2028.

La mise en œuvre des projets prévus est phasée au cours des trois années du plan de transport. Le plan de transport comprend une production planifiée (année standard) de 88,4 millions de trains-kilomètre en 2027, de 89,5 millions de trains-kilomètre en 2028 et de 90,1 millions de trains-kilomètre en 2029.

Par ailleurs, le plan prévoit la mise en service commercial en décembre 2026 de la gare de Braine-Alliance et la fusion des gares de Linkebeek et Moensberg à l'horizon 2028 en fonction de la réalisation par Infrabel d'un cheminement cyclo-piéton.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://crucke.belgium.be>  
[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Emeline Huvelle  
Porte-parole (FR)  
+32 477 78 29 62  
[Emeline.Huvelle@crucke.fed.be](mailto:Emeline.Huvelle@crucke.fed.be)

